

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveau(x) : Secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du ... (date de la circulaire)
- Du ... au ...

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Produits dangereux – Laboratoires de chimie –
Prévention des risques

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre en charge de l'Enseignement ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevin(e)s en charge de l'Instruction publique ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire et spécialisé.

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. ordinaires, spécialisés ou mixtes organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

Personnes de contact

Service ou Association : DGEO – Direction d'Appui – Classes de dépaysement, partenariats culture-enseignement, avantages sociaux et classes-passerelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
Goisse Philippe	02/690 83 37	philippe.goisse@cfwb.be

Madame, Monsieur,

En février 2014, la Protection civile de Libramont est intervenue dans un établissement scolaire suite à la découverte de produits chimiques dangereux dans un ancien laboratoire de cette école.

Vous en conviendrez, la sécurité dans les classes, laboratoires et ateliers et le respect des réglementations dépassent les frontières des réseaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette circulaire a pour objectif de sensibiliser les chefs d'établissements sur les risques encourus par la détention de produits dangereux, principalement dans les laboratoires de chimie.

A cet effet, il me paraît important de vous rappeler différentes références légales en cette matière :

- RGPT, Règlement Général pour la Protection du Travail.
- RGIE, Règlement général pour les Installations Electriques.
- Loi du 04/08/96 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Code du bien-être au travail.
- Circulaire du 08/12/98 (réf. LO/98/11/A.72/CHEFS4.SEC) relative à l'application du Règlement général pour la protection du travail et du Code du Bien-être au travail – Désignation des conseillers en prévention.
- Circulaire n° 00706 du 08/12/2003 : La sécurité au sein des laboratoires de chimie des établissements d'Enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française. Développement d'outils en vue de promouvoir la prévention des risques.
- Circulaire n° 00707 du 08/12/2003 : Etablissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Développement d'outils de communication en vue de promouvoir la prévention des risques au sein des laboratoires de chimie des établissements scolaires.
- Circulaire n° 2892 du 30/09/2009 : Nouvel étiquetage des produits dangereux.

Il convient également de vous adresser au conseiller en prévention / conseiller en prévention local propre à votre Pouvoir Organisateur.

Le site Internet du SIPPT met à votre disposition de nombreuses informations sur ce thème :

http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1697

(page spéciale dédiée aux questions spécifiques sur les laboratoires de chimie)

D'avance, je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE